

Le 9 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La protection de tous les enfants demande une grande politique de l'enfance, globale et coordonnée

L'émoi général et la colère se propagent dans tout le pays après le meurtre de la jeune Lyhanna. Ce drame, à la suite de tant d'autres, est à la fois, sans doute le résultat de dysfonctionnements majeurs, mais aussi des manques réitérés de protection de tous les enfants de notre pays, ce qui devrait être de la responsabilité de tous les adultes et de la société entière.

Après l'annonce de la disparition, puis du décès de Lyhanna, la découverte du profil du criminel, encore présumé, sans doute multi-récidiviste, déclenche une vague d'indignation dans le pays, justifiée au regard des drames personnels vécus, des vies abîmées ou détruites.

S'il ne s'agit d'accabler ni les magistrats, ni les policiers, qui font dans leur grande majorité face avec engagement et compétence aux missions qui leur sont confiées, **les enquêtes en cours devront mettre en lumière si des fautes personnelles professionnelles ont été, ou non, commises**. La transparence annoncée sur les résultats à venir de ces enquêtes est une nécessité.

Plus généralement, par l'action que mènent les associations des solidarités et de la santé du Réseau Uniopss, nous savons bien que, **au-delà de réparer des violences subies et d'en juger leurs auteurs, il s'agit de prévenir au maximum les passages à l'acte**.

Cela nécessite que le gouvernement prenne enfin pleinement en compte les **82 recommandations de la CIIVISE** de novembre 2023, qui proposent des aménagements du cadre pénal, mais pas uniquement. **Il est essentiel de renforcer le repérage des violences, de faciliter et d'encourager, partout et toujours, la parole des enfants et leur écoute par des adultes formés et soutenus dans cette fonction**.

Cela demande **une attention portée sur tous les signes qui pourraient manifester des comportements suspects** des adultes à leur contact, dans leur entourage proche, familial, scolaire, religieux, sportif, culturel ou autre.

Quand des centaines de milliers de plaintes sont en attente ou n'ont pas potentiellement les moyens d'être correctement suivies, il ne s'agit donc pas seulement de possibles dysfonctionnements de la justice ou de fautes personnelles. **C'est la société toute entière qui est malade des mauvais traitements infligés à de trop nombreux enfants**.

Depuis des années maintenant, notamment dans les débats autour des crises répétées des dispositifs spécifiques de la protection de l'enfance, du manque de moyens et de professionnels, du manque de reconnaissance de ces derniers, **l'Uniopss se mobilise pour qu'une grande politique de l'enfance, qui accompagne et protège tous les enfants de notre pays, soit mise en place**. Une politique de l'enfance coordonnée, avec des moyens à hauteur des besoins, avec une vision intersectorielle qui prenne en compte les différents temps de vie de l'enfant.

Devant l'ampleur effrayante de la situation et des faits aujourd'hui connus, cette politique doit passer nécessairement par une vision de moyen et long termes : il s'agit aussi d'éducation des enfants, en particulier des jeunes garçons, ainsi que de soutien à la parentalité.

Il est également temps que toute la société prenne conscience de **l'ampleur des violences sexuelles et sexistes**. À ce titre, l'introduction à venir par le gouvernement de nouvelles dispositions dans le projet de loi sur la protection des enfants n'est pas satisfaisante. Seront examinées, dans des délais très courts, des dispositions portant sur le système de protection de l'enfance et sur le traitement pénal des crimes concernant les enfants, soit deux sujets majeurs qui nécessitent un travail parlementaire approfondi. Réduire cette question au seul champ de la protection de l'enfance conduit également à invisibiliser les violences faites aux femmes, qui s'appuient en partie sur les mêmes ressorts et révèlent les mêmes défaillances institutionnelles.

C'est dans ce contexte que **l'Uniopss demande l'inscription, à l'ordre du jour du parlement, de la proposition de loi transpartisane visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.**

Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr



Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.